

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance ordinaire qui se tiendra le **20 octobre 2026 à 12h00 dans la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est, Chicoutimi**, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

123, chemin des Copains, Laterrière – DM-6193 (id-19388) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage sur un terrain autre que celui du bâtiment principal avec l'absence d'espaces boisés le long des lignes de terrain, une distance minimale de la ligne de rue de 2,70 mètres au lieu de 5,50 mètres, une marge avant minimale de 1,80 mètre au lieu de 5,50 mètres, une marge latérale minimale de 1,83 mètre au lieu de 3,00 mètres et une marge arrière minimale de 4,21 mètres au lieu de 10,00 mètres, sur un immeuble situé au 123, chemin des Copains, Laterrière, à la condition suivante :

- L'entrée véhiculaire devra se localiser du côté de la façade gauche telle qu'identifiée sur le plan projet d'implantation produit par Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre, daté du 20 août 2026 et portant le numéro 14217 de ses minutes.

1050, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-6225 (id-19503) demande une dérogation mineure visant à autoriser le remplacement des enseignes sur la marquise d'une hauteur de 1,85 mètre au lieu de 0,60 mètre et qui excèdent le dessus de la marquise, sur un immeuble situé au 1050, boulevard Talbot, Chicoutimi.

Lots 2 462 394 et 2 734 872 du cadastre du Québec, entre le 67 à 69 et le 79 à 83, rue Rhains, Chicoutimi – DM-6229 (id-19515) demande une dérogation mineure visant à autoriser une marge latérale droite minimale et une marge latérale gauche minimale de 2,59 mètres au lieu de 3,50 mètres, des toitures de balcon avec une largeur de 3,05 mètres au lieu de 2,50 mètres, un accès au garage souterrain en cour avant ainsi que des conteneurs semi-enfouis sans écran végétal, sur un immeuble situé sur les lots 2 462 394 et 2 734 872 du cadastre du Québec, entre le 67 à 69 et le 79 à 83, rue Rhains, Chicoutimi, à la condition suivante :

- Les conteneurs semi-enfouis devront être partiellement dissimulés par un écran végétal.

136, rue Tristan, Chicoutimi – DM-6232 (id-19521) demande une dérogation mineure visant à autoriser une entrée véhiculaire avec une largeur maximale de 11,00 mètres au lieu de 9,00 mètres et régulariser un garage détaché d'une hauteur maximale de 5,79 mètres au lieu de 5,00 mètres, sur un immeuble situé au 136, rue Tristan, Chicoutimi.

1440, chemin des Bouleaux, Laterrière – DM-6233 (id-19524) demande une dérogation mineure visant à autoriser six (6) capteurs énergétiques (panneaux photovoltaïques) sur la toiture d'un bâtiment principal au lieu d'un (1) capteur, sur un immeuble situé au 1440, chemin des Bouleaux, Laterrière

58, route Madoc, Chicoutimi – DM-6235 (id-19501) demande une dérogation mineure visant à autoriser un garage détaché avec hauteur totale de 6,10 mètres au lieu de 5,00 mètres, sur un immeuble situé au 58, route Madoc, Chicoutimi.

310 à 312, rue Saint-Vallier, Chicoutimi – DM-6239 (id-19110) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un escalier en cour avant menant au deuxième étage, sur un immeuble situé au 310 à 312, rue Saint-Vallier, Chicoutimi.

1600, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-6240 (id-19533) demande une dérogation mineure visant à 186 cases de stationnement au lieu de 197, sur un immeuble situé au 1600, boulevard Talbot, Chicoutimi.

1345 à 1347, rue Alphonse-Desjardins, Chicoutimi – DM-6241 (id-19537) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal portant la marge latérale gauche à 1,90 mètre au lieu de 4,00 mètres et la marge latérale sur rue à 4,90 mètres au lieu de 6,00 mètres et autoriser l'ajout de deux (2) logements dans le bâtiment principal situé sur un terrain ayant une superficie de 620,5 mètres carrés au lieu de 720,0 mètres carrés et avec une profondeur de 21,40 mètres au lieu de 30,00 mètres, sur un immeuble situé au 1345 à 1347, rue Alphonse-Desjardins, Chicoutimi.

223, rue Richmond, Chicoutimi – DM-6242 (id-19539) demande une dérogation mineure visant à autoriser une remise détachée avec une hauteur totale de 5,27 mètres au lieu de 5,00 mètres, sur un immeuble situé au 223, rue Richmond, Chicoutimi.

1710, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-6243 (id-19546) demande une dérogation mineure visant à autoriser un accès au toit portant le nombre d'étages à sept (7) au lieu de six (6) et portant la hauteur totale maximale à 27,00 mètres au lieu de 25,00 mètres, sur un immeuble situé au 1710, boulevard Talbot, Chicoutimi.

850, rue des Actionnaires, Chicoutimi – DM-6244 (id-19550) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial portant la hauteur totale à 11,40 mètres au lieu de 9,50 mètres, sur un immeuble situé au 850, rue des Actionnaires, Chicoutimi.

504, rue du Stade, Chicoutimi – DM-6245 (id-19509) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale avec une hauteur totale de 10,61 mètres au lieu de 9,50 mètres et une différence de hauteur de 4,51 mètres avec le bâtiment voisin, sur un immeuble situé au 504, rue du Stade, Chicoutimi.

1381, boulevard Renaud, Chicoutimi – DM-6246 (id-19558) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage avec une hauteur totale maximale de 6,50 mètres au lieu de 5,00 mètres ainsi que des fenêtres dans le comble à 4,90 mètres au lieu de 2,75 mètres, sur un immeuble situé au 1381, boulevard Renaud, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 1^{er} octobre 2026

La greffière de la Ville,

PATRICIA GIRARD